



agde

AGIR POUR GARANTIR ET DÉVELOPPER LES EMPLOIS

Responsabilité sociale et développement durable



En concertation avec l'ensemble de ses parties prenantes et convaincu que les impératifs économiques, environnementaux, sociaux et sociétaux doivent s'appréhender comme un tout indissociable, AGDE s'engage en matière de performances environnementale, sociale et sociétale à contribuer activement à plusieurs Objectifs de Développement Durables fixés par l'ONU.

1. Garantir les emplois et développer les territoires

• Maintenir les emplois en milieu rural

L'histoire de la société AGDE est des plus singulières et vertueuses. Implantée dans le département de Saône et Loire en région Bourgogne-Franche-Comté, au cœur du verdoyant village de Coublanc, AGDE est créée dans les années soixante-dix, initialement dans un format associatif.

Une création portée par une intention solidaire et économique : répondre à un besoin d'emploi féminin en milieu rural, le territoire offre en effet peu d'opportunités de travail aux femmes. L'intention de l'association durant les premières décennies est axée principalement sur le développement de l'emploi sur un territoire rural. Un territoire riche par ses connaissances et son savoir-faire d'excellence.

• Développer les activités

Dans une perspective de pérennité et de transmission, l'association AGDE se transforme en SAS en 2000.

En 2001, Pierre Marsaglia, homme de valeurs et de culture technique, rachète la structure SAS. Sa priorité : maintenir l'emploi, ne pas délocaliser, et bien entendu poursuivre l'expansion de l'entreprise.

2. Favoriser la Qualité de Vie au Travail

- **Garantir des conditions de travail favorables**

Afin de prévenir les risques d'accidents, de maladies, de fatigue l'AGDE travaille étroitement avec le Service de Santé au Travail local. Nous faisons régulièrement appel à un cabinet d'ergonomie dans le cadre d'études d'aménagement de poste.

Les différents rapports issus de ces études, ont permis de nous guider dans les acquisitions d'équipements adaptés aux contraintes liées aux ports de charges notamment.

Nous pensons que l'alimentation a un impact sur les personnes : moral, fatigue, santé à long terme... Nous avons ainsi fait intervenir une nutritionniste en entreprise afin d'offrir à nos collaborateurs un levier pour agir sur leur santé en leur donnant accès à des ateliers diététiques et nutritionnels

- **Maintenir les emplois proches des domiciles**

99% de notre équipe réside à moins de 30 minutes de notre site.

Cette proximité permet de limiter la fatigue engendrée par les trajets et participe également au maintien de la dynamique de notre territoire.

Depuis sa création, l'AGDE n'a jamais délocalisé sa production, bien au contraire : aujourd'hui nous exploitons deux sites de production en sud Saône-et-Loire afin de mieux mailler notre territoire.

3. Réduire les inégalités

- **Accueillir les travailleurs en situation de handicap**

Dans le cadre de son engagement pour l'égalité des chances en milieu professionnel, AGDE a souhaité renforcer l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Agir sur la sécurité et la santé au travail, prendre en compte le handicap, améliorer les conditions de travail et le bien-être des salariés : pour AGDE, bien plus qu'un enjeu de conformité, c'est surtout un engagement en faveur de l'inclusion et de la diversité.

Aussi, l'ensemble des actions menées en interne pour améliorer notre capacité d'accueil nous permet d'annoncer aujourd'hui 10% de personnes en situation de handicap, soit un taux d'emploi de plus de 60% par rapport à l'objectif légal de 6%.

- **Garantir l'égalité à l'embauche et dans la vie professionnelle**

L'égalité des chances est la possibilité pour chacun d'accéder à un travail ou à des conditions de travail égales. Cela indépendamment de ses origines sociales, sexuelles, ethniques ou religieuses. Nous nous engageons ainsi à répondre à 100% des candidatures et à recevoir toutes les personnes dont les compétences correspondent au poste.

Garantir l'égalité des chances, c'est favoriser les populations qui sont victimes de discrimination dans le milieu professionnel, à l'AGDE ceci se traduit concrètement par un comité de pilotage à parité femmes/hommes de 50 /50 et d'une note de 49/50 sur l'index de l'égalité professionnelle.